


COMPTE-RENDU		
DATE :	Mercredi 25 novembre 2020, 19H00 – 21H00	
OBJET :	Commission aménagement du territoire et développement économique n°2	
EMETTEUR :	Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire de la CCV	
DIFFUSION :	Présents, excusés	
DEGRE DE CONFIDENTIALITE : <input checked="" type="checkbox"/> Normal <input type="checkbox"/> Elevé		
PIECE JOINTE : Power point présenté en séance		

*Liste de participants en annexe.*

## ORDRE DU JOUR

### **Information sur les dossiers en cours :**

- Les entretiens communaux pour le PLUi
- Etat d'avancement du SCOT
- Actualité sur les commerces

### **Echanges sur les commerces**

- Quelles actions spécifiques à cette période de crise ?

### **Urbanisme / rôle de la commission**

- PLUi et traduction réglementaire : quelles ambitions ?
- Paysage et haies bocagères

## INTRODUCTION

Monsieur LHOTELAIS Vice-Président en charge de la planification de l'urbanisme et de l'habitat et Alain GIVORD, Vice-Président au développement économique et à la dynamisation des bourgs centres introduisent la réunion et rappellent le rôle de cette commission.

*Cf diaporama*

Les vice-présidents précisent qu'une stratégie des zones d'activités économiques à l'échelle de la Veyle va prochainement être établie. Ils rappellent l'objectif de modération de la consommation foncière : à ce jour les PADD du SCoT et du PLUi prévoient un besoin foncier de 33ha pour l'économie sur les 10 prochaines années ; or, nous sommes à 72ha de foncier identifié.

## ECHANGES

### **Les commerces**

- Où trouver les détails des aides de la région pour les commerces ?  
Réponse : le lien du site de la région sera transmis avec le compte-rendu.
- Peut-on étendre les unions commerciales à d'autres villages ?  
Réponse : la CCI conseille de déjà fédérer les commerçants d'une commune pour créer un noyau et de l'étendre dans un second temps. La CCV souhaite agir en faveur du commerce local : création d'une « market place » (plateforme pour mettre en ligne les produits des commerçants et producteurs locaux). La Région propose des formations pour les commerçants afin de maîtriser ces nouveaux outils. La CCV souhaiterait développer un marché de producteurs locaux itinérant, afin de compléter les initiatives numériques en créant du lien entre producteurs et consommateurs. Cette démarche est liée au PLUi et au PCAET.
- Il faut veiller à éduquer les consommateurs sur les habitudes des consommations, afin d'éviter un retour trop fort aux habitudes pré-confinement.  
Réponse : c'est effectivement à prendre en compte, mais ça permettra peut-être de gagner 10-15% de changement de consommation. Il faut inventer des points de collecte « unique » pour massifier l'achat de produits locaux.
- Porter la consommation au plus près de celui qui consomme est intéressant, d'autant plus qu'il faut réduire les déplacements automobiles. Il sera nécessaire de trouver des leaders pour que les unions commerciales fonctionnent. L'échelon intercommunal est le bon échelon pour réfléchir à ce projet. Le hameau Maria à Perrex met déjà en vente des paniers de productions locales ; c'est à étendre aux villages voisins. Il existe des demandes et choses déjà en place sur le territoire de Perrex, comme dans les autres communes. En conclusion, il faut encourager et développer les initiatives déjà existantes avant d'en créer de nouvelles.
- Les 260 000€ de compensations agricoles peuvent servir à développer les circuits courts.
- Pour faire venir les consommateurs vers les producteurs il faut des relais locaux qui connaissent les producteurs, notamment les communes. Il faut communiquer sur l'existence des produits.  
Réponse : cette question est abordée dans la commission transitions écologique/alimentaire et mobilité. Un fichier est en cours de mise à jour sur les producteurs ; il pourrait être transmis aux communes.
- Le marché de Saint-Jean-sur-Veyle a débuté pendant le premier confinement. Un producteur de yaourt vendait ses produits devant l'école, le marché s'est ensuite structuré avec d'autres producteurs. Le créneau horaire a été augmenté pour s'adapter aux actifs. La commune ne souhaite vendre que de l'alimentaire pour ne pas faire concurrence au marché de Pont-de-Veyle. Le marché a lieu toutes les semaines avec 6-8 exposants.
- Ce type d'action doit émaner des producteurs, plutôt que des collectivités. C'est aux commerçants de faire la démarche.  
Réponse : les collectivités peuvent impulser la démarche, d'autant plus qu'elles ont une vision globale du territoire et connaissent les besoins de habitants. Les collectivités auraient un rôle de promotion.

## Urbanisme et aménagement

- Les élus regrettent que les agriculteurs détruisent les haies bocagères. Que fait la chambre d'agriculture contre cela ?  
Réponse : c'est un enjeu environnemental important. La chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic agricole en lien avec le PLUi, les haies identifiées dans les PLU en vigueur seront reprises et la conception de la carte de protection des haies bocagères devrait être faite en concertation avec les agriculteurs. De plus, la chambre d'agriculture et le Département donneront leur avis sur le PLUi dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées. Les haies peuvent également être valorisées.
- Le SCoT a émis l'idée d'imposer un pourcentage de création d'espaces verts/publics dans les nouveaux projets (lotissement, construction...). Quel serait le bon pourcentage selon la commission ? Qui entretiendra cet espace ?  
Réponse : comment concilier densité et espace vert ? C'est contradictoire.  
Autre réponse : il faut prévoir des espaces « de vie » pour les nouvelles constructions. La règle ne devrait pas être généralisée. Les Coefficient d'Emprise au Sol et les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettront de traiter cette question de façon plus précise.
- Quelle est la place des bureaux d'études dans la rédaction du SCoT et du PLUi ?  
Réponse : ils sont avant tout spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement. Ils ont fait d'autres documents de planification et ils connaissent les positions de l'Etat. De plus, le PLUi a plusieurs contraintes : orientations de l'Etat, SRADDET, SCoT, contraintes environnementales, etc. Le bureau d'études est là pour nous les rappeler, mais la décision finale appartient aux collectivités.
- Le Vice-Président demande à chaque représentant de travailler sur une carte communale inventoriant les haies bocagères.

## CONCLUSION

Les vice-présidents clôturent la réunion en remerciant les participants pour les échanges.

La prochaine commission est fixée le mercredi 27/01/2021 à 19h. La commune de Saint-Julien-sur-Veyre propose d'accueillir la commission.